

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE
LE MARDI 27 octobre 2020 À 18H30**

Présences

Annick Gamache
Diane Robichaud
Marianne Dion-Labrie
Carole Leroux
Magalie Dumas
Louise Gagné
Geneviève Richard
Alexandra Demers
Karine Gaudette
Sarah Labrecque
Christian Lamy
Julie Véronneau, directrice adjointe
Danielle Bilodeau, directrice

Substituts

Marie-Pierre Côté-Portelance
Anne-Marie Feletig– en remplacement de Nicole Martel
Marianne Caouette
Annie Martin

Absences

Cindy Leclerc
Sara Laliberté
Marie-Hélène Paradis
Nicole Martel

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum (constat 1)**
Le quorum est constaté, l'assemblée est déclarée normalement constituée.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption 1)**

CÉ -20-21-15

SUR PROPOSITION dûment faite par Geneviève Richard, appuyée par Louise Gagné,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. **Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 22 septembre 2020 (adoption 2)**

CÉ -20-21-16

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy, appuyée par Magalie Dumas.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2020, tel que rédigé et présenté.

4. **Parole au public (information 15)**

Aucun public présent pour cette séance.
La façon dont le CÉ a avisé les parents, via l'Alizé, est en ligne avec l'orientation de la CSSP.
Un rappel sera fait mensuellement dans l'Alizé.

5. **Formation obligatoire membres CÉ (Information 5)**

Depuis la nouvelle gouvernance, la formation sous forme de capsules est obligation pour tous les membres et membres substitués du CÉ.

Les membres devront aller voir mensuellement si une nouvelle capsule est disponible. Un total de 7 capsules devra être visionné.

De plus, il a été convenu qu'un point statutaire sera fait à tous les conseils afin de discuter de la nouvelle capsule mise en ligne.

Il a été statué que si toutefois la capsule était considérée courte (moins de 5 mins) le conseil allait la visionner ensemble durant la rencontre.

6. Projet éducatif (Adoption, 10)

CÉ -20-21-17

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) le 17 novembre 2016;

Le nouvel article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2;

L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif;

Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école;

Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire;

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, l'école a tenu un tel processus de concertation;

Le projet éducatif a été présenté par la directrice et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement;

Considérant l'engagement de la direction de l'établissement en ce qui a trait à la gestion axée sur les résultats;

Commentaires et discussions des membres :

- Orientation 1 (Point jaune); Très Honnête et juste.
- Orientation 2 (Point Vert); En accord comme il y a eu beaucoup d'activités/investissement du personnel durant la pandémie.
- Orientation 3 (Point Jaune); la vidéo du début d'année sécurisante et appréciée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Lamy appuyée par Karine Gaudette

D'ADOPTER le projet éducatif;

Que le projet éducatif soit transmis au centre de services scolaire au cours des prochains jours et que par la suite, il soit rendu public au terme du délai à être convenu avec le centre de services scolaire.

7. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (Adoption, 5)

CÉ -20-21-18

L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la directrice de l'école ;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école ;

En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la directrice envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la directrice auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

La directrice a présenté l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté;

Commentaires et discussions des membres :

- Il a été discuté de l'importance de rappeler aux enseignant(e)s de passer le message en classe même s'il n'y a pas de cas afin de bien faire comprendre aux élèves qu'ils sont soutenus par le personnel de l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Magalie Dumas, appuyée par Karine Gaudette il est résolu :

D'APPROUVER l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 ;

DE MANDATER la directrice afin de distribuer aux parents un document expliquant le plan de lutte pour contre l'intimidation et la violence.

8. OPP (information, 5)

Depuis le premier échange en début d'année, il n'y a pas eu de communication encore entre les membres.

Marianne Dion-Labrie enverra un courriel de suivi à Mme Olivieri.

9. Activités complémentaires (approbation 5)

CÉ -20-21-19

L'article 90 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs, autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives.

Le conseil d'établissement peut organiser lui-même de tels services, ou il peut retenir les services d'une personne ou d'une entreprise pour qu'elle tienne ces activités dans les locaux de l'école. Dans ce cas, les contrats à intervenir doivent être signés par la directrice, dans le respect des règles de délégation de pouvoirs en vigueur au Centre de services scolaire des Patriotes.

La directrice a présenté les projets d'activités suivants pour l'année scolaire 2020-2021 et les membres du CE ont échangé à ce sujet.

Commentaires et discussions des membres :

- L'idée est de recevoir des artistes en classe ou par vidéoconférence tant que nous sommes en zone rouge. Mme Bilodeau a estimé une somme de 40\$ par élève, cependant aucune charge ne sera envoyée aux parents.
 - ✓ AstroLab
 - ✓ Neurones Atomiques
 - ✓ Atelier Littéraire
 - ✓ Patriska Poirier - éditrice
 - ✓ ...
- Les membres du CÉ ont demandé de recevoir la liste des activités qui seront choisies.
- Il a été convenu qu'une approbation groupée serait acceptée par les membres du CÉ, afin d'approuver plus d'une activité à la fois.
- Plusieurs organismes de la région offrent une *trousse* intéressante aux élèves – plus de détails suivront.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Richard appuyée par Alexandra Demers, il est résolu :

DE MANDATER la directrice, afin de donner suite aux propositions d'activités présentées et de signer les contrats nécessaires

10. Surplus budgétaires 2019-2020 (approbation 5)

Une économie de 63 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de l'école (35 000\$ provenant de salaire : pas d'orthophoniste de juillet à octobre, ni de secrétaire de mars à juin ; 19 000\$ SDG ainsi que 9 000\$ des diners. Une demande sera faite à la direction générale, afin d'avoir l'autorisation d'utiliser ce surplus pour l'embellissement de la cour d'école.

SUR PROPOSITION dûment faite par Magalie Dumas, appuyée par Geneviève Richard.

CÉ -20-21-20

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité,

11. Campagne de financement (approbation 10)

CÉ -20-21-21

L'article 94 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées;

Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites);

L'article 94 de la LIP prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale;

La directrice a présenté les campagnes de financement suivantes, qui ont pour objectif de ramasser des fonds afin de financer l'ergothérapie au préscolaire et l'embellissement de la cour d'école ;

La directrice a présenté les différentes activités de financement proposées et les membres ont échangé à ce sujet.

Commentaires et discussions des membres :

- Vente des chandails :
 - o Marianne Dion-Labrie a téléphoné à 4 fournisseurs ; et ceux-ci ne semblent pas avoir de site transactionnel pour l'instant. Mode Sport, pour un supplément de 5\$ la commande, pourrait avoir une option plus clé en main. (Envoyé à l'école, identification par groupe, cycle, élève). De plus, Mode Sport se différencie avec son offre de polyester au lieu du coton. (Plus dispendieux par contre)
 - o Comme l'idée plait à tous, il serait intéressant de contacter d'autres fournisseurs afin de trouver la meilleure offre. (Clé en main au meilleur prix)
- Contribution volontaire :
 - o Même numéro de référence de l'enfant et fait un don du montant désiré.
 - o Une modification sera apportée dans la lettre de don volontaire afin de spécifier que l'argent amassé sera pour l'embellissement de la cour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marianne Dion-Labrie appuyée par Christian Lamy, il est résolu

D'APPROUVER la tenue d'une campagne de financement visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer ces projets ;

D'APPROUVER que cette campagne soit composée des activités de financement suivantes :

| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | NATURE | DATES |
|--------------------------------|------------|-----------------|
| Étiquettes « cestamoi » | Collective | Août à juin |
| Bôsapin | Collective | Décembre |
| Ristourne sur photos scolaires | Collective | Novembre |
| Don à l'école | Collective | Novembre à Juin |
| Sollicitation de commandites | Collective | Novembre à Juin |
| Vente de chandail | Collective | Printemps 2021 |

Que toutes les sommes recueillies dans le cadre de toutes ces activités soient versées au fonds à destination spéciale, afin de permettre de financer ces projets ;

D'APPROUVER que les sommes recueillies soient ensuite retirées du fonds à destination spéciale, par la direction, afin de financer le coût des projets;

12. Album de finissants 6e année (approbation 5)

CÉ -20-21-22

SUR PROPOSITION dûment faite par Alexandra Demers, appuyée par Geneviève Richard.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité,

13. Comité cour d'école (suivi 5)

La première rencontre aura lieu mercredi le 28 octobre 2020.
Le manque de bénévoles a été soulevé.

14. Communication dans l'Alizé (Information, 5)

Informations à partager :

- Retour sur le rappel de la sécurité – traverse scolaire sur Jacques Cartier.
- Les parents quittent par le stationnement du personnel – les aviser que cette pratique n'est pas permise.
- Diffuser l'Alizé le lundi de la semaine prochaine, soit le 2 novembre 2020, au lieu de jeudi 29 octobre, afin d'inclure des images de l'Halloween à l'école.

15. Service de garde (information 5)

- Journée pédagogique sur l'espace vendredi dernier, il y avait 118 inscriptions, beaucoup d'ajustements.
- Les élèves s'habituent et la journée s'est très bien déroulée.
- La semaine prochaine débutera le traiteur & un parent viendra faire la vérification des plats afin de s'assurer qu'ils restent chauds jusqu'au 2^e diner.
- Les deux prochaines journées pédagogiques seront en novembre.

16. Vie à l'école (information 5)

- Précolaire : La météo a fait en sorte que les enfants sont souvent à l'intérieur. Les enfants font leur routine et préparent l'Halloween (la parade virtuelle). Pour l'instant tout se passe bien.
- 1^{er} cycle : Préparation de l'Halloween.
- 2^e cycle : Ce sont eux qui préparent l'Halloween cette année. Il y aura un bingo, les portes de classe sont décorées et seront présentées sur teams afin de voter pour la plus belle porte. Il y aura une parade virtuelle et en après-midi il y aura un film. Les classes de 4^e année ont participé à Astro Lab, très positif.
- 3^e cycle : Préparation de l'Halloween, ils vivent la thématique de l'Halloween dans toutes les matières. De plus, ils sont dans le première partie du développement de la pensée critique et la suite de l'activité se poursuit cette semaine.

17. Comité de parents (information 5)

- La rencontre a durée plus de 4h avec plus de 80 parents.
- La présentation des nouveaux règlements par rapport au nouveau centre de service scolaire.
- La première élection : Marie-Eve Turcotte de l'école Paul IV fera partie du Conseil d'Administration.
- Adoption de la proposition de la direction générale protecteur de l'élève (si plainte à faire).
- Il y a eu beaucoup de questions sur les services qui seront assurés si une école devait fermer pendant la pandémie & sur la réorganisation du transport scolaire à venir (des propositions seront faites à cet égard dans la prochaine semaine)

18. Correspondance (information 5)

Un document reçu : Le bien-être de nos enfants à l'école, faisons nos devoirs

19. Sujets divers (information 5)

Aucun sujet divers n'a été apporté

20. Levée de l'assemblée (approbation 2)

CÉ -20-21-23

SUR PROPOSITION dûment faite par Geneviève Richard, appuyée par Alexandra Demers.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité,

Présidente du
Conseil d'établissement

Danielle Bilodeau
Directrice